

Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 5 juillet 2016 à 20 h
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	M. Yvon Veillette	conseiller municipal et maire suppléant
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	Mme Danielle Cormier	conseillère municipale
	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	Mme Alyne Trépanier	directrice générale
Est absente :	André Léveillé	maire
	Me Julie Marchand	greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. Yvon Veillette
maire suppléant.

2016-07-202 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme. Danielle Cormier, conseillère,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-203 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu de dispenser la directrice générale de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu
par les membres du conseil municipal avant la présente séance, ainsi que de l'adopter
tel que rédigé :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2016 et de la
séance extraordinaire du 13 juin 2016;
4. Administration - Direction générale :
 - 4.1 Résolution autorisant le versement d'une somme de 344 844 \$ au ministre des
Finances, pour les services de la Sûreté du Québec, payable en deux versements,
soit un versement de 172 422\$ payable au 30 juin 2016 et un versement de
172 422\$ \$ payable au 31 octobre 2016;
 - 4.2 Résolution autorisant l'achat d'un quatuor au montant de 375\$ dans le cadre de la
3^e édition de l'Omnium de la MRC Mékinac qui se tiendra le 24 août 2016 au
profit du Club de golf Le Saint-Rémi;
 - 4.3 Résolution d'approbation des prévisions budgétaires 2016 de l'Office Municipal
d'Habitation présentant des revenus de 161 106\$ et des dépenses de 464 476\$ avec

un déficit d'exploitation de 298 307\$ et représentant une participation de la ville au montant de 29 831\$ (10%);

4.4 Résolution autorisant une aide financière au montant de 350 \$ au Comité du chemin no 2 A.-L'Heureux dans le cadre du programme d'entretien des avenues privées (voirie) responsable Mme Sylvie Trépanier;

4.5 Résolution autorisant une aide financière au montant de 200 \$ au Comité du chemin no 2 A.-L'Heureux dans le cadre du programme d'entretien des avenues privées (déneigement hiver 2015-2016) responsable Mme Sylvie Trépanier;

4.6 Résolution acceptant la proposition de Mme Danielle Leclerc pour la confection du char allégorique dans le cadre de la 49^e édition du Festival Western au montant de 2750 \$ plus les frais de location du système de son au coût de 250 \$ pour un total de 3000\$;

5. Greffe :

5.1 Avis de vacance au poste de conseiller du district numéro 6 suite au décès de M. Jacques Carpentier survenu le 27 juin 2016 (conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités);

5.2 Résolution d'acceptation des nouveaux tarifs de la Corporation Transport Adapté Mékinac;

5.3 Résolution autorisant l'achat d'un encart publicitaire dans le Bulletin Mékinac pour annoncer les activités estivales, au coût de 475\$ plus les taxes applicables;

6. Résolution autorisant M. Jean-Pierre Frigon enseignant à l'École secondaire Paul Le Jeune à opérer le stationnement de la Bibliothèque municipale Marielle-Brouillette durant le Festival Western 2016 avec son groupe d'élèves afin d'amasser des fonds pour leur projet de voyage à Paris en 2017;

6.1 Résolution autorisant le versement d'un montant de 600\$ à la Croix-Rouge Canadienne Québec pour notre adhésion à l'entente de service aux sinistrés couvrant la période d'août 2016 à juillet 2017;

7. Ressources humaines

7.1 Embauche de Mesdames Mégane Leclerc, Maxime Lacoursière, Mérédict Brunelle au poste d'animateurs/trices du terrain de jeu et de Marie-Josée Gemme formatrice afin de dispenser les cours d'aquaforme pour l'été 2016;

8. Gestion des eaux :

8.1 Résolution confiant le mandat à la firme Groupe BC2 et Groupe Synergis relativement à la confection des relevés d'arpentage, avis faunique et floristique dans le cadre du projet de remplacement et bouclage du réseau d'eau potable de 200mm sur la Route 153 au montant de 6450\$ plus les taxes applicables; (TECQ);

9 Résolution octroyant le contrat de services professionnels à la Firme Stantec au coût de 480 720\$ plus taxes applicables (552 707.82\$) pour la réalisation des plans et devis dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable (Secteur Lac Eric);

10 Résolution d'adoption des comptes à payer du 1^{er} juin au 30 juin 2016 au montant de 583 268.07\$;

11. Correspondance;

12. Affaires nouvelles;

13. Période de questions;

14. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-204 **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2016 ET DE LA SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 13 JUIN 2016**

Il est proposé par M. Gilles Danphousse, conseiller,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu :

De dispenser la directrice générale de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2016 et de la séance extraordinaire du 13 juin 2016 tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les accepter tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

2016-07-205 **RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE SOMME DE 344 844 \$ AU MINISTRE DES FINANCES, POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, PAYABLE EN DEUX VERSEMENTS, SOIT UN VERSEMENT DE 172 422\$ PAYABLE AU 30 JUIN 2016 ET UN VERSEMENT DE 172 422\$ \$ PAYABLE AU 31 OCTOBRE 2016.**

ATTENDU QU'un montant de 344 844 \$ est payable au ministre des Finances pour les services de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE ce montant doit être acquitté en deux versements, soit un versement de 172 422 \$ payable au 30 juin 2016 et un versement de 172 422 \$ payable au 31 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme. Danielle Cormier, conseillère,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement de la somme de 344 844 \$ au ministre des Finances, pour les services de la Sûreté du Québec, payable en deux versements, soit un versement de 172 422 \$ payable au 30 juin 2016 et un versement de 172 422 \$ payable au 31 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-206 **RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT D'UN QUATUOR AU MONTANT DE 375\$ DANS LE CADRE DE LA 3E ÉDITION DE L'OMNIUM DE LA MRC MÉKINAC QUI SE TIENDRA LE 24 AOÛT 2016 AU PROFIT DU CLUB DE GOLF LE SAINT-RÉMI**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu une invitation pour prendre part à l'omnium de golf de la MRC de Mékinac, qui aura lieu le 24 août 2016 au Club de golf Le St-Rémi;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite désire retenir quatre (4) droits de jeux et un brunch totalisant une somme de 375 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par Mme. Danielle Cormier, conseillère,

et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat de quatre (4) droits de jeu et d'un souper au coût total de 375 \$ taxes incluses pour la participation à l'omnium de golf de la MRC de Mékinac qui aura lieu le 24 août 2016 au Club de golf Le St-Rémi.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-207 **RÉSOLUTION D'APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION PRÉSENTANT DES REVENUS DE 161 106\$ ET DES DÉPENSES DE 464 476\$ AVEC UN DÉFICIT D'EXPLOITATION DE 298 307\$ ET REPRÉSENTANT UNE PARTICIPATION DE LA VILLE AU MONTANT DE 29 831\$ (10%)**

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de St-Tite a formulé une demande de budget supplémentaire à la SHQ de 152 500\$ pour l'exercice financier 2016, et que ceux-ci ont répondu en faveur;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires prévoient des revenus de l'ordre de 161 106\$ et des dépenses de l'ordre de 464 476 \$;

ATTENDU QU'un déficit d'opération est estimé à 298 307 \$;

ATTENDU que tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme. Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite approuve les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de St-Tite pour l'année 2016;

QUE la Ville de Saint-Tite s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI);

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte de partager le déficit d'opération prévu de 298 307 \$;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte et autorise le versement d'un montant de 29 831 \$ (10 %) pour combler le déficit d'opération, en quatre versements égaux et consécutifs de 7 457.75 \$ payables les 31 janvier, 30 avril, 31 juillet et 31 octobre 2016, à la condition que la Société d'habitation du Québec accepte de défrayer la somme de 268 76 \$ (90 %).

Adoptée à l'unanimité

2016-07-208 **RÉSOLUTION AUTORISANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 350 \$ AU COMITÉ DU CHEMIN NO 2 A.-L'HEUREUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ENTRETIEN DES AVENUES PRIVÉES (VOIRIE) RESPONSABLE MME SYLVIE TRÉPANIÉ**

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Saint-Tite contient beaucoup d'artères non verbalisées conçues et réalisées au fil des ans pour donner accès à des zones de villégiature des secteurs du Lac Pierre-Paul, Lac-à-la-Perchaude, Lac Trottier et de la Petite-Mékinac;

ATTENDU QUE la responsabilité de l'entretien de ces artères est sous la juridiction des propriétaires riverains utilisant l'artère non verbalisée pour se rendre à leurs résidences;

ATTENDU QU'en vertu du programme d'aide à l'entretien des avenues privées, la Ville de Saint-Tite contribue financièrement à l'entretien de ces voies carrossables dans une proportion de 50 % des coûts jusqu'à concurrence de 350 \$ par projet, sur présentation de pièces justificatives;

ATTENDU les frais encourus par le comité des propriétaires du chemin no 2 A. L'Heureux pour l'entretien de leur avenue;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par le comité des propriétaires du chemin no 2 A.-L'Heureux du secteur Lac-à-la-Perchaude rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme. Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière d'un montant de 350 \$ au comité du no 2 A.-L'Heureux, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (Mme. Sylvie Trépanier, responsable).

Adoptée à l'unanimité

2016-07-209

RÉSOLUTION AUTORISANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 200 \$ AU COMITÉ DU CHEMIN NO 2 A.-L'HEUREUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ENTRETIEN DES AVENUES PRIVÉES (DÉNEIGEMENT HIVER 2015-2016) RESPONSABLE MME SYLVIE TRÉPANIÉ

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Saint-Tite contient beaucoup d'artères non verbalisées conçues et réalisées au fil des ans pour donner accès à des zones de villégiature des secteurs du Lac Pierre-Paul, Lac-à-la-Perchaude, Lac Trottier et de la Petite-Mékinac;

ATTENDU QUE la responsabilité de l'entretien de ces artères est sous la juridiction des propriétaires riverains utilisant l'artère non verbalisée pour se rendre à leurs résidences;

ATTENDU QU'en vertu du programme d'aide au déneigement des avenues privées, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite contribue financièrement au déneigement de ces voies carrossables au montant de 200 \$ sur présentation de pièces justificatives;

ATTENDU les frais encourus par le Comité des propriétaires du Chemin A-L'Heureux secteur Lac-à-la-Perchaude pour le déneigement, hiver 2015-2016;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par le Comité des propriétaires du Chemin A-L'Heureux rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme. Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme. Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière d'un montant de 200 \$ au Comité des propriétaires du Chemin A-L'Heureux dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées pour l'hiver

2015-2016 (Mme Sylvie Trépanier, responsable secrétaire-trésorière).

Adoptée à l'unanimité

2016-07-210

RÉSOLUTION ACCEPTANT LA PROPOSITION DE MME DANIELLE LECLERC POUR LA CONFECTION DU CHAR ALLÉGORIQUE DANS LE CADRE DE LA 49^E ÉDITION DU FESTIVAL WESTERN AU MONTANT DE 2750 \$ PLUS LES FRAIS DE LOCATION DU SYSTÈME DE SON AU COÛT DE 250 \$ POUR UN TOTAL DE 3000\$

ATTENDU QUE Mme Danielle Leclerc a déposé une proposition pour l'aménagement du char allégorique de la Ville de Saint-Tite, dans le cadre des activités de la 49^e Édition du Festival Western de Saint-Tite;

ATTENDU QUE cette année, le char allégorique représentera les panneaux historiques et notre église;

ATTENDU QUE Mme Danielle Leclerc propose d'aménager ledit char allégorique de la Ville moyennant une somme de 2 750 \$ pour la conception, la réalisation, les costumes, la rémunération des figurants, les accessoires, le remisage du char allégorique et le démantèlement et une somme de 250 \$ pour le transport du char et l'enregistrement de la musique, totalisant la somme de 3 000 \$;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme. Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Mme Danielle Leclerc pour la conception et la réalisation du char allégorique de la Ville de Saint-Tite pour le défilé de la 49^e édition, au coût total de 3 000 \$ incluant le transport, l'enregistrement de la musique et le démantèlement.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-211

AVIS DE VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO 6 SUITE AU DÉCÈS DE M. JACQUES CARPENTIER SURVENU LE 27 JUIN 2016 (CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 333 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS)

ATTENDU QUE; le décès de M. Jacques Carpentier, conseiller au siège numéro 6 est survenu le 27 juin 2016;

ATTENDU QU'un avis de vacance doit être donné, et qu'un processus électoral doit être enclenché conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme. Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QU'UN avis de vacances au poste de conseiller du district numéro 6 soit donné et que le processus électoral soit enclenché pour combler cette vacance dans les délais prescrits;

Adoptée à l'unanimité

2016-07-212 **RÉSOLUTION D'ACCEPTATION DES NOUVEAUX TARIFS DE LA CORPORATION TRANSPORT ADAPTÉ MÉKINAC**

ATTENDU QUE la Corporation de Transport adapté Mékinac désire augmenter le prix du passage unique à 3.25\$, du laissez-passer de 20 passages à 60\$ et la carte mensuelle à 60\$ à partir du mois de septembre 2016

ATTENDU QUE la Corporation de Transport adapté Mékinac doit avoir une résolution de chacune des municipalités mentionnant leur accord avec cette hausse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme. Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'augmentation du prix du passage unique à 3.25\$, du laissez-passer de 20 passages à 60\$ et la carte mensuelle à 60\$ et ce, à partir du mois de septembre 2016;

Adoptée à l'unanimité

2016-07-213 **RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT D'UN ENCARTE PUBLICITAIRE DANS LE BULLETIN MÉKINAC POUR ANNONCER LES ACTIVITÉS ESTIVALES, AU COÛT DE 475\$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

ATTENDU QUE le Bulletin Mékinac se propose de publier un cahier spécial pour annoncer les activités estivales;

ATTENDU QUE le Bulletin Mékinac nous propose, moyennant un coût de 475 \$ plus les taxes applicables, un encart publicitaire afin de publiciser nos activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme. Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition du Bulletin Mékinac pour l'achat d'un encart publicitaire au coût de 475 \$ plus les taxes applicables pour annoncer les activités estivales.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-214 **RÉSOLUTION AUTORISANT M. JEAN-PIERRE FRIGON ENSEIGNANT À L'ÉCOLE SECONDAIRE PAUL LE JEUNE À OPÉRER LE STATIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE MARIELLE-BROUILLETTE DURANT LE FESTIVAL WESTERN 2016 AVEC SON GROUPE D'ÉLÈVES AFIN D'AMASSER DES FONDS POUR LEUR PROJET DE VOYAGE À PARIS EN 2017**

ATTENDU QUE M. Jean-Pierre Frigon, professeur à l'École secondaire Paul-Le-Jeune, organise chaque année, pour ses élèves, un voyage en Europe;

ATTENDU QUE les élèves désirant participer à ce voyage doivent se procurer des sources de financement;

ATTENDU QU'en 2015, M. Frigon et ses élèves ont opéré le stationnement de la bibliothèque Marielle-Brouillette durant le Festival Western;

ATTENDU QU'ils désirent l'opérer de nouveau lors du Festival Western 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme. Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le groupe d'élèves de l'École secondaire Paul-Le-Jeune, sous la direction de leur professeur, M. Jean-Pierre Frigon, à opérer le stationnement de la bibliothèque Marielle-Brouillette, durant le Festival Western 2016 et ce, aux mêmes conditions que 2015.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-215

RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UN MONTANT DE 600\$ À LA CROIX-ROUGE CANADIENNE QUÉBEC POUR NOTRE ADHÉSION À L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS COUVRANT LA PÉRIODE D'AOÛT 2016 À JUILLET 2017

ATTENDU QUE les droits d'adhésion à l'entente entre la Ville de Saint-Tite et la Croix-Rouge ayant pour objet d'établir les paramètres de collaboration sur l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur doivent être acquittés annuellement;

ATTENDU QU'une contribution au montant de 600 \$ doit être versée à la Croix-Rouge pour une période d'un an;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par de M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme. Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'un montant de 600\$ à la Croix-Rouge Canadienne pour notre adhésion à l'entente de service aux sinistrés couvrant la période d'août 2016 à juillet 2017;

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2016-07-216

EMBAUCHE DE MESDAMES MÉGANE LECLERC, MAXIME LACOURSIÈRE, MÉRÉDITH BRUNELLE AU POSTE D'ANIMATEURS/TRICES DU TERRAIN DE JEU ET DE MARIE-JOSÉE GEMME FORMATRICE AFIN DE DISPENSER LES COURS D'AQUAFORME POUR L'ÉTÉ 2016

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'animateurs supplémentaires suite à la hausse du nombre d'inscription au camp de jour et d'une formatrice pour les cours d'aquaforme pour la saison estivale 2016;

ATTENDU QUE suite au processus d'embauche, les candidatures de Mesdames Mégane Leclerc, Mérédith Brunelle et Maxime Lacoursière ont été retenues au poste d'animatrices et Madame Josée Gemme à titre de formatrice pour les cours d'aquaforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme. Marie-Andrée Trudel, conseillère appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'embauche de Mesdames Mégane Leclerc, Mérédith Brunelle et Maxime Lacoursière à titre d'animatrices du camp de jour, aux conditions salariales stipulées à la politique de rémunération des animateurs du camp de jour.

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'embauche de Madame Josée Gemme à titre de formatrice pour les cours d'aquaforme pour la saison estivale 2016, au tarif de 105\$ par cours.

Adoptée à l'unanimité

GESTION DES EAUX

2016-07-217 **RÉSOLUTION CONFIAIT LE MANDAT À LA FIRME GROUPE BC2 ET GROUPE SYNERGIS RELATIVEMENT À LA CONFECTION DES RELEVÉS D'ARPENTAGE, AVIS FAUNIQUE ET FLORISTIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE REMPLACEMENT ET BOUCLAGE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DE 200MM SUR LA ROUTE 153 AU MONTANT DE 6450\$ PLUS LES TAXES APPLICABLES; (TECQ)**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à la confection de relevés d'arpentage, avis faunique et floristique dans le cadre du projet de remplacement et bouclage du réseau d'eau potable.

ATTENDU QUE la proposition de la firme Groupe BC2 et Groupe Synergis, datée du 4 juillet 2016, au montant de 6 450 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE les dépenses encourus seront défrayées par le programme TECQ 2014-2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller. et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le mandat de réaliser des relevés d'arpentage, avis faunique et floristique dans le cadre du projet de remplacement et bouclage du réseau d'eau potable de 200mm sur la route 153 au montant de 6 450\$ plus les taxes applicable soit confié à la firme Groupe BC2 et Groupe Synergis;

QUE la présente résolution soit transmise à la firme Groupe BC2 et Groupe Synergis.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-218 **RÉSOLUTION OCTROYANT LE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME STANTEC AU COÛT DE 480 720\$ PLUS TAXES APPLICABLES (552 707.82\$) POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE (SECTEUR LAC ÉRIC)**

ATTENDU QUE quatre (4) entreprises ont déposé des offres de services professionnels pour des plans et devis dans le cadre de la mise aux normes de la qualité de l'eau potable en réponse au devis d'appel d'offres de services professionnels déposé sur SEAO le 2 juin dernier. Ces firmes sont : ECLIPSO design construction inc, Les services EXP inc, Stantec, et WSP Canada inc.;

ATTENDU QUE l'analyse effectuée par le comité de sélection et les résultats suivants :

FIRME	NOTE TECHNIQUE	PRIX	POINTAGE FINAL
RANG			

ECLIPSO DESIGN construction inc	62.75	Enveloppe de prix non ouverte		
Les services Exp	65.5	Enveloppe de prix non ouverte		
Stantec	80.25	552 707.82 \$	2.36	1
WSP Canada inc.	77	751 384.62 \$	1.69	2

ATTENDU QUE la recommandation du comité de sélection de mandater le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme Stantec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme. Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller.
et résolu :

QUE le mandat de réaliser des plans et devis dans le cadre de la mise aux normes de la qualité de l'eau potable de la Ville de Saint-Tite soit confié à la firme Stantec au montant de 552 707.82 \$.

QUE le devis d'appel d'offres de services professionnels, les addendas, l'offre de service incluant tous les annexes, l'offre de prix ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties.

QUE la présente résolution soit transmise à :

- aux 4 firmes ayant déposé une offre de services

Adoptée à l'unanimité

2016-07-219 **RÉSOLUTION D'ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} JUIN AU 30 JUIN 2016 AU MONTANT DE 583 268.07 \$**

ATTENDU QUE : pour l'approbation des comptes à payer du 1er au 30 juin 2016, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

Je soussignée, Alyne Trépanier, directrice générale de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que des crédits budgétaires de l'ordre de 583 268.07 \$ sont disponibles en date du 5 juillet 2016.

Alyne Trépanier,
directrice générale

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme. Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu :

QUE des comptes au montant de cinq cent quatre-vingt-trois mille deux cent soixante-huit dollars et sept cents (583 268.07 \$) soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-07-220 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme. Danielle Cormier, conseillère,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu que la séance soit levée à 21 heures 45.

Adoptée à l'unanimité

Alyne Trépanier
Directrice générale

Yvon Veillette
Maire suppléant